



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

nom

Question écrite n° 24331

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la mise en application prochaine de la loi du 4 mars 2002 sur les conditions nouvelles de la transmission du nom de famille. Cette mise en application est prévue au 1er septembre 2003, et elle va nécessiter dans les mairies une nouvelle organisation des services ainsi que le support de nouveaux documents imprimés. Cependant, à ce jour aucun décret d'application n'a encore paru pour informer les maires responsables de l'état civil dans leur commune des démarches à suivre. Il se permet de relayer l'inquiétude des maires du département du Nord concernant cette question, qui ne manquera pas de susciter de nombreuses demandes de la part de nos concitoyens dès le mois de septembre. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer de la prochaine publication du décret d'application.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la loi n° 2002-304 du 4 mars 2002 relative au nom de famille, modifiée par la loi n° 2003-516 du 18 juin 2003, entrera en vigueur au 1er janvier 2005. Le report ainsi opéré s'est en effet avéré nécessaire pour garantir la bonne application d'un dispositif qui modifie sensiblement les règles de dévolution du nom et requiert, outre la préparation des textes réglementaires d'application, l'élaboration de nouveaux modèles d'actes de l'état civil et la mise à jour des logiciels informatiques de gestion de l'état civil. Les procureurs de la République, autorité de contrôle et de surveillance des officiers d'état civil, ont été avisés de ce report par une circulaire en date du 2 juillet 2003.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24331

Rubrique : État civil

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6885

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8257